



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

# STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2009



[www.patrimoinecanadien.gc.ca](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca)

Canada 

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2006.

Numéro de catalogue : CH1-25/2007F-PDF

ISBN 0-662-73043-7



Imprimé sur papier recyclable à 100 % p.c.

# Table des matières

---

<b>Message de la Ministre</b> .....	<b>1</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>2</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Patrimoine canadien et le développement durable</b> .....	<b>3</b>
Profil du Ministère .....	3
Vision du Ministère concernant la SDD .....	4
Aperçu des enjeux .....	5
<b>Contribution à une approche pangouvernementale</b> .....	<b>7</b>
Les six objectifs du gouvernement fédéral .....	7
L'écologisation des opérations gouvernementales .....	7
Les évaluations environnementales stratégiques .....	9
<b>Gérer en fonction des résultats</b> .....	<b>10</b>
Le modèle logique de Patrimoine canadien .....	10
Responsabilisation et mesure du rendement .....	10
<b>Priorités, objectifs et engagements</b> .....	<b>12</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe A : Consultations</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexe B : Explication des six objectifs du gouvernement fédéral</b> .....	<b>22</b>



# Message de la Ministre

À titre de ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et au nom de mes collègues Peter Van Loan, ministre des Sports, David Emerson, ministre responsable des Olympiques de Vancouver–Whistler, et Josée Verner, ministre de la Francophonie et des Langues officielles, je suis heureuse de vous présenter la *Stratégie de développement durable* de Patrimoine canadien pour la période de 2007 à 2009.

Au cours des 20 dernières années, le concept de développement durable a beaucoup évolué. Alors qu'au début il visait davantage l'environnement et l'écologie, le développement durable signifie maintenant l'équilibre à atteindre entre les intérêts économiques, sociaux, culturels et environnementaux afin d'assurer le bien-être des générations et des collectivités d'aujourd'hui et de demain.

Pour atteindre cet objectif, nous devons adopter des mesures concrètes dont les résultats pourront être mesurés. Voilà pourquoi Patrimoine canadien propose une stratégie pour les exercices 2007 à 2009 qui s'articule autour des incidences sur l'environnement et prévoit la mise en place d'un cadre d'intervention pratique.

Avant tout, le Ministère devra trouver des moyens d'améliorer la façon dont il gère ses activités pour susciter le développement durable. Au nombre des objectifs prioritaires, mentionnons le renforcement des structures de gouvernance et de reddition des comptes du Ministère ainsi que l'évaluation appropriée de la portée de toutes ses décisions et activités.

Pour ce faire, Patrimoine canadien a élaboré la Stratégie de 2007-2009 en s'inspirant des progrès de ses trois premières stratégies de développement

durable ainsi que des recommandations de la Commissaire à l'environnement et au développement durable.

Toutefois, le Ministère reconnaît également que son mandat dépasse largement les questions environnementales. La participation à la vie civique et culturelle est importante aux communautés durables tout comme le sont aussi la qualité de l'air et de l'eau ou une économie prospère. La *Stratégie de développement durable 2007-2009* met en lumière les nombreuses possibilités, pour Patrimoine canadien, de guider le gouvernement du Canada dans la promotion et la compréhension des dimensions culturelles du développement durable.

Je suis heureuse que cette stratégie soit plus que jamais axée sur les principaux objectifs du gouvernement du Canada. Nous pouvons ainsi assurer une meilleure cohérence et la mise en œuvre de mesures ciblées dans l'ensemble du gouvernement. De cette façon, nous contribuerons à l'objectif global du gouvernement du Canada qui est de faire du Canada un pays dynamique, avant-gardiste et durable.



Beverley J. Oda  
Ministre du Patrimoine canadien  
et de la Condition féminine

# Résumé

---

Conformément aux objectifs du gouvernement du Canada, la 4<sup>e</sup> *Stratégie de développement durable* de Patrimoine canadien (SDD 2007-2009) souligne l'importance de bien comprendre, d'évaluer et de tenir compte de l'incidence de ses décisions sur l'environnement.

Pour ce faire, la Stratégie prévoit d'abord mettre en place des structures de gouvernance et des mesures de gestion efficaces. Les mesures décrites dans la SDD 2007-2009 seront surveillées régulièrement et coordonnées par des cadres supérieurs. En plus, nous en serons tenus responsables. On fera la collecte de données de référence et on évaluera les progrès réalisés. Qu'il s'agisse d'améliorations aux pratiques opérationnelles ou d'une capacité accrue d'entreprendre des évaluations environnementales stratégiques des programmes et politiques, ces progrès seront recensés et signalés aux employés et à la population. Selon Patrimoine canadien, cette approche de la gestion de la SDD est essentielle à la réalisation de progrès notables dans les différentes pratiques qui visent un développement durable.

La SDD 2007-2009 met également en évidence la contribution exceptionnelle de Patrimoine canadien dans le domaine des communautés durables, en particulier le rôle essentiel que joue la culture pour assurer la survie de ces communautés. Les diverses

activités du Ministère sont liées aux arts et à la culture; aux célébrations nationales et à la citoyenneté; aux diverses industries culturelles telles que la radiodiffusion, l'enregistrement sonore, l'édition, le cinéma et les nouveaux médias; au multiculturalisme; aux langues officielles; aux communautés autochtones et au sport. En œuvrant dans ces domaines, Patrimoine canadien consolide la vitalité culturelle des communautés et de l'ensemble du pays et insiste sur l'importance de la culture pour la durabilité. De plus, Patrimoine canadien considère posséder un savoir-faire essentiel lui permettant d'aider les décideurs du gouvernement à intégrer l'élément culturel dans leur propre réflexion sur le développement durable.

Finalement, la SDD 2007-2009 poursuit sur la lancée des stratégies antérieures de développement durable portant sur l'écologisation des opérations et l'intégration des questions environnementales dans les domaines des programmes et des politiques. Les mesures dont il est question dans la SDD 2007-2009 contribuent à répondre à des objectifs à l'échelle du gouvernement. Plus que jamais, il faut les analyser dans un contexte fédéral élargi.

# Introduction

---

La *Stratégie de développement durable 2007-2009* (SDD 2007-2009) du ministère du Patrimoine canadien est la quatrième stratégie de ce type que le Ministère a préparée. Cette stratégie reflète les mesures prises par l'ensemble du gouvernement fédéral pour mieux respecter les objectifs environnementaux clés et relever un certain nombre de défis latents en matière de gouvernance auxquels

font face les organismes fédéraux. La SDD 2007-2009 réaffirme l'engagement de Patrimoine canadien à soutenir les communautés durables en contribuant à leur bien-être et à leur vitalité culturelle. Ce faisant, mesurer les résultats d'ordres social et culturel demeure l'un des aspects clés de cette nouvelle stratégie de développement durable.

# Patrimoine canadien et le développement durable

---

## Profil du Ministère

Le rôle et les responsabilités du Ministère sont énoncés dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* (1995), qui donne au ministre du Patrimoine canadien des pouvoirs s'étendant aux domaines de compétences liées « à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadien. » La loi définit notamment les responsabilités suivantes :

- la promotion d'une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs qui en découlent;
- le multiculturalisme;
- les arts, y compris les aspects culturels du statut de l'artiste;
- les industries et le patrimoine culturels, y compris les arts d'interprétation et les arts plastiques et audio-visuels, l'édition et l'enregistrement sonore, le film, la vidéo et les lettres;
- l'encouragement, la promotion et le développement du sport;
- la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada;
- le cérémonial d'État et les symboles canadiens;
- la radiodiffusion, sauf en ce qui concerne la gestion du spectre et les aspects techniques de la radiodiffusion;

- la formulation d'orientations culturelles, notamment en ce qui a trait à l'investissement étranger et au droit d'auteur;
- la conservation, l'exportation et l'importation de biens culturels;
- les bibliothèques, archives et musées nationaux.

La mission du Ministère du Patrimoine canadien est de contribuer à l'avènement d'un Canada plus cohésif et créatif, et qui donne à l'ensemble des Canadiens l'occasion de participer à la vie culturelle et civique du pays. Le Ministère a

défini deux résultats stratégiques interreliés qui soutiennent sa mission :

- Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.
- Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Le Ministère compte environ 2 300 employés (en 2006) et occupe 53 230 m<sup>2</sup> d'espaces à bureaux gérés par des tiers, à 27 endroits au pays.

## Vision du Ministère concernant la SDD

Le Ministère du Patrimoine canadien a beaucoup appris depuis qu'il a présenté sa première *Stratégie de développement durable* en 1997. Lorsque la Commission Brundtland a donné en 1987 une première définition du développement durable, selon laquelle le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs », elle a établi un lien entre la dégradation de l'environnement, la pauvreté et le développement. Avec les années, Patrimoine canadien a appris que la mise en œuvre du *développement durable* repose tout autant sur des facteurs sociaux et culturels que sur des facteurs environnementaux et économiques.

En fonction de ces enseignements, Patrimoine canadien a élaboré ses dernières SDD en tenant compte des aspects sociaux et culturels du développement durable, tout en reconnaissant que ces dimensions sont beaucoup moins bien comprises que les dimensions économiques et environnementales. Dans la dernière version de la *Stratégie de développement durable* du Ministère, on souligne le rôle de chef de file que Patrimoine canadien pourrait jouer pour améliorer l'état de nos connaissances dans le domaine du développement durable.

Dans la SDD 2007-2009, Patrimoine canadien concentre ses efforts sur les deux objectifs du développement durable qui sont le plus directement liés à sa mission, soit ses aspects sociaux et

culturels. Le Ministère continue de se considérer comme un chef de file en ce qui a trait à la compréhension des aspects sociaux et culturels du développement durable. Patrimoine canadien s'est engagé à mener des analyses qui aideront le gouvernement, les communautés et les décideurs à déterminer les éléments culturels qui contribuent au développement durable et à comprendre comment on peut évaluer et mesurer cette contribution.

Parallèlement, la vision que présente la SDD 2007-2009 se veut claire et précise. Elle fournit une orientation utile aux responsables ministériels qui cherchent à améliorer les répercussions environnementales des activités du Ministère en se concentrant sur son « empreinte écologique ». Même si Patrimoine canadien ne fait pas partie des organisations fédérales qui ont une grande influence sur la gestion environnementale, il a néanmoins l'occasion d'améliorer la manière dont ses activités sont menées en fonction de l'environnement. L'un des progrès majeurs en ce domaine réside dans une communication accrue avec les employés et les collègues du gouvernement fédéral afin d'encourager une culture de sensibilisation et d'action en matière de développement durable. De cette façon, le Ministère accepte de faire sa part et de soutenir le rôle de leader général que le gouvernement du Canada joue en faisant preuve d'une gouvernance environnementale responsable.

## Aperçu des enjeux

Les conséquences environnementales des activités de Patrimoine canadien sont relativement peu importantes comparativement à celles d'autres types d'organisations ou d'entreprises. L'espace physique qu'occupe le Ministère pour s'acquitter de ses responsabilités n'est que de 53 230 m<sup>2</sup> à l'échelle du pays, et cet espace est géré par le ministère des Travaux public et des Services gouvernementaux (TPSGC).

TPSGC est responsable de l'entretien des édifices (tapis, eau, éclairage, chauffage, ventilation et climatisation), et Patrimoine canadien est responsable de tous les aspects relatifs à l'utilisation de cet espace. TPSGC supervise les contrats d'entretien de ces installations, et Patrimoine canadien insiste pour que l'on stipule, dans les contrats, les exigences relatives à l'utilisation de produits non toxiques presque sans ou sans émissions et respectueux de l'environnement pour tout ce qui concerne les tapis, les colles, la peinture, les produits de nettoyage et les autres produits chimiques utilisés pour l'entretien.

Patrimoine canadien a donc son mot à dire quant au type de technologies utilisées dans ses locaux, par exemple des systèmes d'éclairage ou de contrôle électronique de l'ambiance respectueux de l'environnement et efficaces sur le plan énergétique. Le Ministère ne s'est pas contenté de mettre en œuvre des programmes de recyclage des déchets, il encourage en outre l'expansion systématique de ces programmes afin d'y inclure les piles et les cartouches d'encre pour imprimante.

Il ne faut surtout pas perdre de vue le fait que, à titre d'organisme fédéral, Patrimoine canadien n'établit aucune politique directe concernant l'environnement ou la gestion d'une ressource naturelle. Il a toutefois une incidence sur l'environnement, de plusieurs manières essentielles.

### Opérations

- Utilisation des locaux dans les immeubles
- Approvisionnement en biens et services

- Utilisation de papier et d'autres fournitures de bureau
- Déplacements des employés
- Gestion du parc de véhicules (10 véhicules)
- Coordination des activités

### Politiques et programmes

- Diverses formes d'engagement conclues avec des particuliers, des communautés, des organisations et des institutions, y compris pour des investissements supposant des déplacements, la gestion d'activités et la mise sur pied de l'infrastructure

Pour atténuer toutes ces répercussions, Patrimoine canadien a déterminé qu'il obtiendrait les meilleurs résultats en multipliant ses efforts visant le virage écologique des opérations et en mettant en place un processus systématique pour l'évaluation environnementale stratégique des politiques et des programmes, dans tous les cas où cela serait nécessaire.

En plus de chercher à atténuer ses répercussions environnementales, le Ministère exécute deux autres types d'activités liées au développement durable et dont les thèmes sont l'avancement du savoir et les communications. En premier lieu, grâce aux recherches et aux analyses stratégiques portant sur la durabilité culturelle, Patrimoine canadien peut enrichir la base de connaissances fédérale en matière de politique publique durable. En second lieu, grâce à des activités de communication, Patrimoine canadien peut mieux renseigner les employés sur la façon de reconnaître et d'intégrer les principes du développement durable. Par exemple, en faisant la promotion du transport public ou en encourageant l'impression et les photocopies recto-verso de documents, il pourrait mieux sensibiliser son personnel à la nécessité des mesures de développement durable en milieu de travail.

Enfin, Patrimoine canadien reconnaît qu'il a eu de la difficulté, dans le passé, à établir des processus de gestion appropriés et à créer des bases de données de référence pertinentes qui l'auraient aidé à mesurer les progrès réalisés à l'égard du développement durable. Soulignons notamment qu'il n'existait pas autrefois de fonctions permanentes de contrôle permettant d'évaluer les progrès

réalisés en fonction des objectifs de la SDD et de produire des rapports à ce sujet. Les changements apportés à la stratégie tiennent compte de ces dernières lacunes en matière de gestion et proposent plusieurs mesures visant à garantir une coordination constante, la supervision de la haute direction, la clarté des attentes touchant les rapports et la gestion des données nécessaires.

# Contribution à une approche pangouvernementale

## Les six objectifs du gouvernement fédéral

Si l'on veut progresser sur la voie du développement durable, il est important de reconnaître qu'aucun ministère fédéral n'agit seul. Le progrès n'est possible que si tous les partenaires du gouvernement du Canada travaillent de manière concertée et visent les mêmes objectifs. Cette quatrième version de la SDD a tenu compte des leçons retenues des précédentes versions de la stratégie et cherche de manière beaucoup plus directe à garantir l'uniformité à l'échelle fédérale. C'est pourquoi la SDD 2007-2009 du ministère du Patrimoine canadien a été élaborée compte tenu d'une liste de six objectifs fédéraux. Ces objectifs inspirent à leur tour les ministères et les organismes fédéraux à se conformer aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre de leur SDD respective.

Les objectifs en question sont divisés en deux grandes catégories : amélioration de la qualité de l'environnement et amélioration des pratiques de gestion.

Les objectifs en matière de qualité de l'environnement visent :

- la qualité de l'eau
- la qualité de l'air
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs en matière de gestion du développement durable visent :

- les collectivités durables
- le développement durable et l'utilisation des ressources naturelles
- la gouvernance du développement durable.

On trouvera à l'annexe B des explications plus détaillées de la signification des six objectifs fédéraux.

## L'écologisation des opérations gouvernementales

En avril 2005, le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales (BEOG) a été créé au sein de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), en vue de diriger et de faciliter la mise en oeuvre d'une approche pangouvernementale pour l'écologisation des activités gouvernementales. Le BEOG collabore étroitement avec Environnement Canada (EC) et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT),

ainsi qu'avec six groupes directeurs interministériels représentant les principaux secteurs opérationnels. Ces groupes permettent d'établir un programme axé sur des mesures pangouvernementales et de favoriser l'échange d'informations et l'élaboration d'outils d'appui.

Le comité de politique des sous-ministres sur l'environnement et la durabilité assure le suivi de

l'initiative d'écologisation des opérations gouvernementales, tandis que les sous-ministres délégués de TPSGC, d'EC et du SCT en assurent l'orientation au niveau des cadres supérieurs. Cette structure de gouvernance permet de veiller à ce que l'initiative reflète adéquatement le niveau de leadership attendu, de manière à ce que de solides assises soient établies pour assurer la coordination et la collaboration pangouvernementales ainsi que des liens avec les autres priorités gouvernementales.

En 2006, le BÉOG a publié le document *Écologisation des opérations gouvernementales : Document d'orientation à l'intention des organismes qui élaborent des stratégies de développement durable (2007-2009)*. Ce document a été conçu dans le but de garantir l'uniformité à l'échelle fédérale d'un éventail précis de priorités gouvernementales en matière d'écologisation, et encourage tous les ministères à en reprendre les cibles et les engagements qui sont énoncés dans les recommandations. Le document d'orientation sur l'écologisation des opérations gouvernementales souligne trois grandes priorités visant la SDD 2007-2009 de chaque ministère, mais reconnaît que ces priorités ne s'appliqueront pas de la même façon à tous les ministères, puisqu'elles doivent tenir compte de leur mandat et de leurs activités. Ces trois priorités sont les suivantes :

### **1. Immeubles éconergétiques**

*But* : Être le chef de file dans la réduction des gaz à effet de serre et d'autres émissions dans l'atmosphère en favorisant de façon optimale l'efficacité énergétique, l'économie d'énergie et la mise en oeuvre de technologies des énergies renouvelables.

### **2. Parc automobile**

*But* : Être un chef de file dans la gestion du parc automobile pour que la planification, l'acquisition, la gestion et l'aliénation des véhicules soient effectuées de façon à réduire au minimum les effets néfastes sur l'environnement.

### **3. Achats écologiques**

*But* : Être un chef de file en intégrant des facteurs de rendement environnemental dans le processus d'achats, notamment dans la planification, l'acquisition, l'utilisation et l'aliénation.

La SDD 2007-2009 de Patrimoine canadien reflète les priorités et les recommandations énoncées dans le document d'orientation intitulé *Écologisation des opérations gouvernementales*. La Stratégie s'inspire en outre de l'Initiative fédérale Prêcher par l'exemple (IFPPE), le plan adopté par le gouvernement du Canada afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre produits par ses propres activités. Afin d'encourager la réduction des émissions dues aux activités du gouvernement fédéral, tous les ministères, organismes et sociétés d'État doivent, en vertu de l'IFPPE, élaborer et mettre en oeuvre leur propre programme de réduction des gaz à effet de serre. On s'attend à ce que le gouvernement du Canada montre l'exemple en prenant lui-même des mesures concrètes pour réduire les émissions liées aux déplacements quotidiens, aux voyages d'affaires et aux déplacements en taxi de ses employés.

# Les évaluations environnementales stratégiques

En 2004, le gouvernement a publié le *Guide sur la mise en œuvre de la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. La directive et le guide sur la mise en œuvre énonçaient de nouveau l'engagement du gouvernement envers le développement durable en indiquant que « pour prendre des décisions informées à l'appui du développement durable, les décideurs à tous les niveaux doivent être en mesure d'y intégrer des considérations économiques, sociales et environnementales ».

L'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, qu'on appelle aussi évaluation environnementale stratégique (EES), est un élément important d'un processus décisionnel intégré puisqu'il fournit des renseignements sur les effets potentiels sur l'environnement que l'on pourra utiliser pour élaborer des politiques, des plans et des programmes. Grâce à l'EES, on peut analyser

les répercussions potentielles sur l'environnement de toute proposition, dès les premières étapes, et examiner les mesures d'atténuation et les solutions de rechange possibles.

La directive du Cabinet souligne en outre que « les ministres s'attendent à ce qu'un projet proposé fasse l'objet d'une évaluation environnementale stratégique si deux conditions sont réunies :

1. le projet est soumis à l'approbation d'un ministre ou du Cabinet;
2. sa mise en œuvre peut entraîner des effets environnementaux importants, positifs ou négatifs »:

La SDD 2007-2009 fait état de l'importance de l'EES au regard des mesures de gestion de Patrimoine canadien et a intégré des engagements visant à faciliter une inclusion plus systématique de l'EES, chaque fois que cela est pertinent.

# Gérer en fonction des résultats

---

## Le modèle logique de Patrimoine canadien

Un modèle logique est un outil précieux quand on veut comprendre les liens entre les activités et les objectifs, d'une part, et les résultats recherchés, d'autre part. La figure 1 présente le modèle logique que Patrimoine canadien utilisera pour gérer la SDD 2007-2009. Cette figure montre comment les objectifs du Ministère et les activités qu'il doit entreprendre devraient être liés aux six secteurs

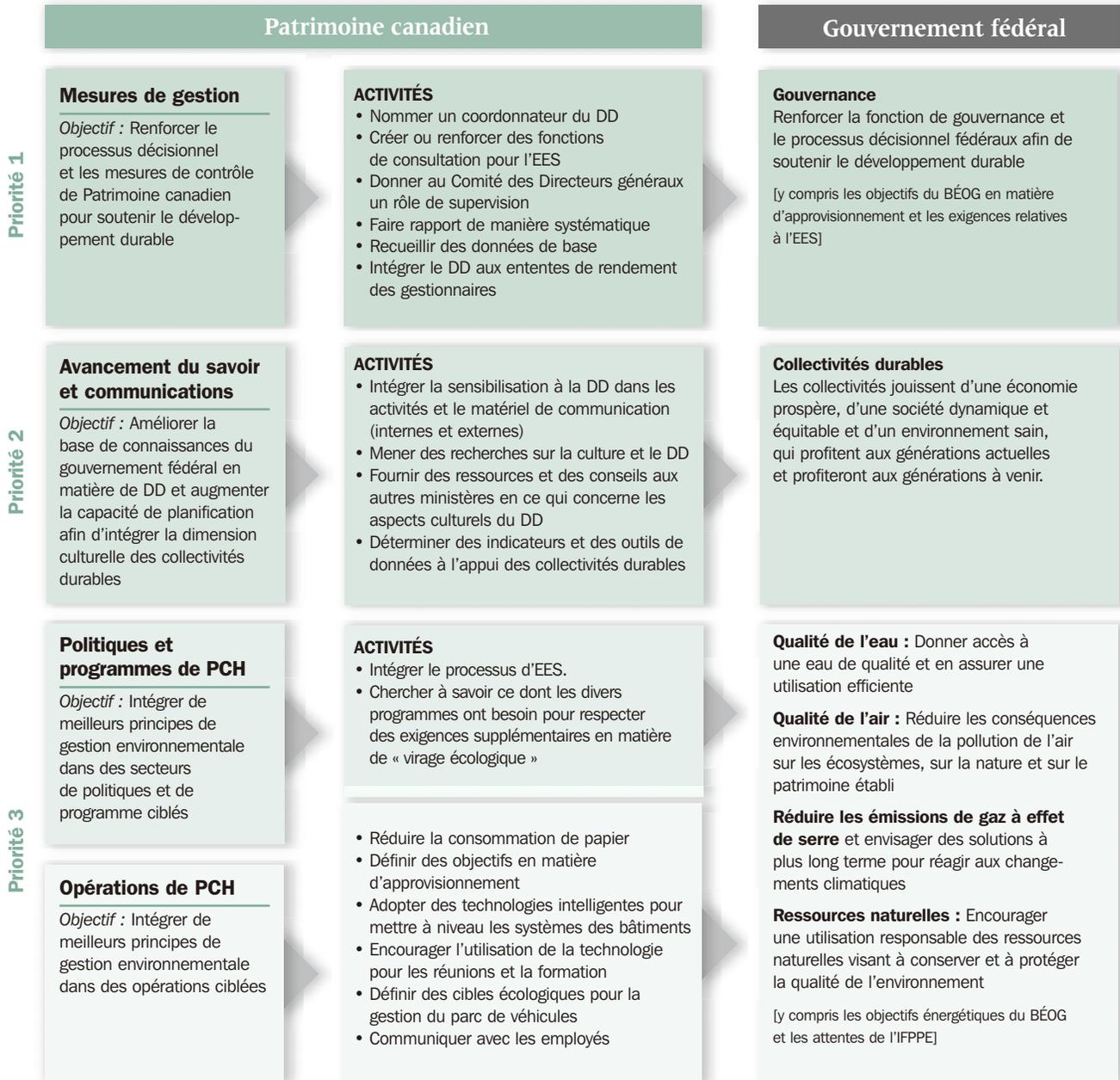
prioritaires relatifs aux résultats pangouvernementaux, en mettant en relief le point où les résultats croiseront les autres résultats pangouvernementaux, par exemple ceux définis dans le document d'orientation du Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales (BEOG) et l'Initiative fédérale Prêcher par l'exemple (IFPPE).

## Responsabilisation et mesure du rendement

La principale différence entre la SDD 2007-2009 et les stratégies précédentes est que Patrimoine canadien met l'accent sur la mise en place de ressources affectées à la coordination, de mécanismes de supervision et de données de contrôle. En mettant en œuvre ces mesures de gestion, la SDD 2007-2009 fournira le fondement nécessaire à une intégration efficace et responsable des principes du développement durable dans tous les secteurs où son incidence sera la plus grande.

En plus de faire du renforcement de la gouvernance une priorité, la SDD 2007-2009 assure une meilleure responsabilisation relative aux initiatives de DD en énonçant clairement et de manière concrète les mesures du rendement et en établissant des échéances réalistes. En outre, la SDD prévoit que la mobilisation de la haute direction permettra de mettre les objectifs en relief et de mettre les cibles à jour tout au long de la durée de la stratégie; on prévoit aussi que cet engagement influera sur la formulation des attentes en matière de rendement.

Figure 1 : Modèle logique du développement durable (DD) de Patrimoine canadien



# Priorités, objectifs et engagements

## Priorité 1 : Améliorer les mesures de gestion

### Justification

Dans le rapport de 2006 de la Commissaire à l'environnement et au développement durable, Patrimoine canadien a été défini comme un ministère où l'on a constaté que les intéressés « ont fait peu d'efforts pour planifier, mettre en œuvre ou surveiller leurs engagements [ayant fait l'objet d'un examen] ». Bien que le rapport ait également cité des mesures prises par Patrimoine canadien comme exemples encourageants du progrès du gouvernement fédéral en matière

d'intégration du développement durable à la planification fédérale notamment des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, le rapport a souligné néanmoins les faiblesses du Ministère à l'égard de la surveillance des engagements en matière de développement durable (DD). La première priorité pour faire avancer le développement durable à Patrimoine canadien est, par conséquent, de se concentrer sur les mesures de gestion et les structures de gouvernance.

**Objectif :** Renforcer la prise de décisions et la surveillance à Patrimoine canadien à l'appui du développement durable

Résultat attendu	Mesures	Mesures du rendement	Liens avec les objectifs pangouvernementaux
La mise en œuvre des engagements de la SDD est appuyée et surveillée au sein du Ministère	1. Créer un poste de coordonnateur du développement durable (DD) qui sera chargé de gérer la mise en œuvre et la surveillance des engagements	1. Le coordonnateur du DD sera en poste au plus tard en mai 2007, et sera responsable du développement et de la surveillance des actions de la SDD ci-bas, ainsi que la préparation des rapports identifiés	6.1.1
	2. Désigner un comité de directeurs généraux (DG) qui devra superviser l'état d'avancement de la SDD	2. Le rapport sur la SDD est présenté deux fois par année à un comité de DG à des fins de discussion, d'examen et de suivi au besoin	6.1.1

**Objectif :** Renforcer la prise de décisions et la surveillance à Patrimoine canadien à l'appui du développement durable (*suite*)

Résultat attendu	Mesures	Mesures du rendement	Liens avec les objectifs pangouvernementaux
La mise en œuvre des engagements de la SDD est appuyée et surveillée au sein du Ministère ( <i>suite</i> )	3. Inclure périodiquement des rapports sur les progrès des engagements de la SDD aux documents sur la planification ministérielle, p. ex. le Rapport sur les plans et les priorités (RPP); le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)	3. L'état d'avancement de la SDD est indiqué dans le RPP et le RMP, avec des références à des interventions précises et à des mesures du rendement, en commençant par le RPP de 2007-2008	6.1.1
	4. Intégrer les objectifs du développement durable dans l'entente de rendement annuel des gestionnaires	4. Les ententes de rendement annuel des gestionnaires incluent les attentes relatives au DD du personnel de gestion, au plus tard en décembre 2007	6.1.2
	5a. Préparer et mettre à jour chaque année un aperçu des secteurs du Ministère qui octroient des contrats par le biais des demandes de propositions (DP) et qui établissent des normes environnementales; cet aperçu est destiné à la direction du Ministère et au grand public	5. Rapport annuel des DP et des contrats de louage de service comportant des critères environnementaux sont accessibles sur le site Web du Ministère, y compris la comptabilité annuelle des investissements totaux consentis aux contrats qui satisfont aux normes environnementales	6.1.1
	5b. Afin de se préparer à assumer la garde des trois installations de l'Institut canadien de conservation Institute (ICC), le Ministère déterminera si des contrats de louage de services peuvent prévoir des normes environnementales		

**Objectif :** Renforcer la prise de décisions et la surveillance à Patrimoine canadien à l'appui du développement durable (*suite*)

Résultat attendu	Mesures	Mesures du rendement	Liens avec les objectifs pangouvernementaux
Les responsables de Patrimoine canadien ont en main l'information nécessaire pour intégrer les considérations liées au développement durable (DD) dans la prise de décisions	<p>6. Les données de base sont établies dans une gamme d'activités et d'opérations telles que la consommation d'eau et de papier aux installations de Patrimoine canadien, les déplacements et l'utilisation des transports en commun par les employés, la production de déchets et l'utilisation de l'énergie</p> <p>*Note : en ce qui concerne les installations de l'ICC qui sont en cours de rénovation, les données de base pourront être établies à partir de 2008, lorsque les laboratoires seront entièrement opérationnels, et que le nombre de travailleurs dans les installations se sera stabilisé</p>	6. Premier rapport sur les données de base incluant une mise à jour pour les DG, au plus tard en septembre 2007	6.1.2
	7. Un inventaire des pratiques et des initiatives actuelles au sein du Ministère à l'appui du développement durable est partagé avec le personnel et les gestionnaires du Ministère	7. Une analyse des pratiques interministérielles à l'appui du DD est entreprise et le rapport sera diffusé au personnel au plus tard en septembre 2007	6.1.2
	8. Des ressources sont allouées à l'établissement de fonctions de consultation au Ministère pour appuyer les évaluations environnementales stratégiques et leur application appropriée, y compris le regroupement des ressources et la sensibilisation accrue à l'égard de l'accès à ces ressources et à d'autres services d'évaluation environnementale	8. L'annonce de la nomination d'un agent est faite au Ministère; celui-ci sera chargé de remplir les fonctions de conseiller des évaluations environnementales stratégiques (EES) pour l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes (au plus tard en mai 2007)	6.1.2

## Priorité 2 : Améliorer les connaissances et la sensibilisation à l'égard des collectivités durables

### Justification

Au-delà des enjeux liés à la gouvernance, Patrimoine canadien est encore confronté à la difficulté de mesurer les natures sociale et culturelle du développement durable. Les partisans du développement durable reconnaissent les piliers social et culturel de la durabilité, mais ils reconnaissent en même temps que ceux-ci ne sont pas bien perçus et qu'ils sont très difficiles à évaluer. L'évaluation devient encore plus ardue lorsque les preneurs de décisions sont appelés à

faire des compromis parmi les résultats environnementaux, économiques, sociaux et culturels. Par conséquent, les aspects sociaux et culturels risquent d'être le plus souvent sous-évalués dans de tels calculs, et il peut être plus difficile d'assurer la résilience des collectivités. Voici une préoccupation à laquelle Patrimoine canadien tentera de répondre, dans le cadre de sa responsabilité à l'égard de l'avancement du développement durable et également dans l'exécution de son mandat.

**Objectif :** Accroître la base de connaissances du gouvernement fédéral sur le DD et élargir la capacité de planification pour tenir compte des dimensions sociales et culturelles des collectivités durables

Résultat attendu	Mesures	Mesures du rendement	Liens avec les objectifs pangouvernementaux
Améliorer la capacité du gouvernement fédéral à repérer, évaluer et intégrer les considérations sociales et culturelles grâce à l'élaboration de nouveaux programmes et de nouvelles politiques pour les communautés	9. Faire progresser la recherche et l'examen de la littérature qui analyse la relation entre la culture et les collectivités durables	9. La création et la diffusion de produits de recherche inédits sur la culture et les collectivités durables	4.1.1
	10. Concevoir des indicateurs fondés sur la culture ou des outils de données pour évaluer les collectivités durables	10. Une liste d'indicateurs ou d'outils de données, au plus tard en 2009	4.1.1
	11. Offrir des services consultatifs aux autres ministères qui aideront à intégrer les considérations sociales et culturelles du DD	11. L'intégration des conseils et des données de Patrimoine canadien à l'élaboration des politiques et des programmes des autres ministères, pour refléter les considérations sociales et culturelles des collectivités durables	4.1.1
	12. Communiquer activement aux employés et à autres représentants du gouvernement fédéral les conclusions et les discussions à propos des collectivités durables	12. Le nombre d'occasions au cours desquelles Patrimoine canadien appuie et fait avancer la discussion et la réflexion sur le rôle de la culture à l'appui des collectivités durables	4.1.1

# Priorité 3 : Fonctionner de manière à mieux protéger l'environnement

## Justification

Patrimoine canadien dispose d'une gamme de moyens d'améliorer l'incidence de ses activités sur l'environnement. Les efforts déployés en vue d'accroître la sensibilisation et la cohérence à l'échelle du gouvernement permettront au Ministère

de montrer dans quelle mesure il participe à l'appui au leadership fédéral en matière de gestion de l'environnement. Ce rôle est un facteur essentiel dans l'avancement du développement durable comme politique nationale, et on s'attend à ce que toutes les organisations fédérales y collaborent.

**Objectif :** Intégrer l'amélioration de la gestion de l'environnement aux politiques, programmes et activités du ministère.

Résultat attendu	Mesures	Mesures du rendement	Liens avec les objectifs pangouvernementaux
Les programmes et les politiques reposent sur des évaluations environnementales stratégiques (EES) et atténuent dans la mesure du possible les incidences négatives, dans les cas où l'impact sur l'environnement est important	13. Au besoin, le processus d'EES est systématiquement intégré à l'élaboration des programmes et des politiques	13a. Nombre d'unités qui consultent le conseiller en EES  13b. Nombre d'EES effectuées pour les nouveaux plans, programmes et politiques	Objectif 1 Objectif 2 Objectif 3 Objectif 5
Les conséquences des opérations internes de Patrimoine canadien sur l'environnement sont réduites dans la mesure du possible	14. Les imprimantes sont réglées par défaut pour l'impression recto verso, qui est aussi encouragée pour l'imprimerie et la photocopie	14. Réduction de la consommation de papier comme unité de mesure, par quantité de papier achetée par personne	5.3.1
	15. La tenue de réunions et de séances de formation informatisées est encouragée comme solution de rechange aux déplacements, et les moyens de transport les plus écologiques sont favorisés, compte tenu du temps disponible et de la distance	15. Pourcentage de réunions et de séances de formation assistées par ordinateur pour des participants se trouvant à différents endroits	3.3.1
	16. Les technologies intelligentes seront adoptées dans l'élaboration des mises à niveau afin de réduire les émissions de gaz et la consommation d'eau, ainsi que pour améliorer l'efficacité du pétrole	16. Pourcentage du nouveau matériel et des nouveaux accessoires écologiques et à faible taux d'émission qui sont intégrés à l'élaboration de mises à niveau, le cas échéant	3.2.2 3.3.1

**Objectif :** Intégrer l'amélioration de la gestion de l'environnement aux politiques, programmes et activités du ministère. *(suite)*

Résultat attendu	Mesures	Mesures du rendement	Liens avec les objectifs pangouvernementaux
Les conséquences des opérations internes de Patrimoine canadien sur l'environnement sont réduites dans la mesure du possible <i>(suite)</i>	17. Les véhicules achetés pour remplacer le parc de voitures du Ministère devront avoir un taux d'efficacité énergétique de 15 % supérieur (aux niveaux de 2002-2003 ou des meilleures données disponibles), et toute l'essence achetée pour les véhicules routiers devra être à base d'éthanol, dans la mesure du possible et si disponible	17. Proportion annuelle, en pourcentage, de l'essence achetée à base d'éthanol par rapport à l'essence ordinaire	3.3.1
	18. Patrimoine canadien travaillera en collaboration avec TPSGC afin d'établir des cibles et des moyens de mesurer la réduction des émissions de GES dans ses espaces à bureaux  (Note : cette mesure comprend la reconnaissance des restrictions de Patrimoine canadien à agir comme locataire sans soutien du ministère responsable des locaux)	18. Rapport annuel sur le pourcentage de réduction des émissions de GES dans l'ensemble des espaces à bureaux du Ministère  (*Note : Les installations de l'ICC seront évaluées une fois que les rénovations seront terminées et que des mesures de base pourront être établies, à compter de 2008)	3.3.1
	19. Selon l'hypothèse de garde des installations (2007-2008), Patrimoine canadien (Institut canadien de conservation – ICC) élaborera un plan, qui comprendra des normes de service, pour la gestion de ses installations. Des données de base seront établies une fois que les rénovations aux principales installations de l'ICC seront terminées et que l'ICC aura été entièrement opérationnel pendant au moins un an.	19. Un plan a été élaboré et soumis au Comité des DG qui supervise la SDD, afin de mettre à jour les objectifs de la stratégie et d'y faire refléter le nouveau rôle de gardien des installations de l'ICC que joue le Ministère	Objectif 1 Objectif 2 Objectif 3

**Objectif :** Intégrer l'amélioration de la gestion de l'environnement aux politiques, programmes et activités du ministère. (suite)

Résultat attendu	Mesures	Mesures du rendement	Liens avec les objectifs pangouvernementaux
Les conséquences des opérations internes de Patrimoine canadien sur l'environnement sont réduites dans la mesure du possible (suite)	20a. Les approvisionnements, à tous les niveaux, vont considérer et inclure (lorsque cela demeure plausible et réalisable) des clauses dans toutes les procédures et pratiques d'acquisition précisant les exigences par rapport au respect de l'environnement et aux résultats attendus	20a. Nombre de clauses ou stipulations indiquant des exigences de respect environnemental dans les documents d'approvisionnement de biens et services	6.1.2
	20b. Le système ministériel d'approvisionnement au Patrimoine canadien (SAP) documentera les achats et fournisseurs écologiques	20b. Pourcentage de hausse en achats écologiques et en affaires avec des fournisseurs écologiques, par rapport aux données à partir du début de 2006/07	
	21. Tous les responsables des approvisionnements vont recevoir une formation sur les approvisionnements écologiques, si ce n'est pas déjà fait	21. Rapport annuel sur le pourcentage de tous les responsables des approvisionnements qui ont reçu la formation	6.1.2
Les employés de Patrimoine canadien sont sensibilisés à l'importance du développement durable pour leur travail et à la façon dont ils peuvent améliorer l'incidence de leurs activités sur l'environnement	22. Les mesures prises en vue d'améliorer l'incidence des programmes, des politiques et des opérations sur l'environnement (voir les mesures 13 à 21) s'inscrivent dans une stratégie de communication pour les employés	22. Nombre d'activités et de documents de communications axés sur la sensibilisation aux mesures 13 à 21	Objectif 1 Objectif 2 Objectif 3 Objectif 4 Objectif 5 Objectif 6
	23. Faire la promotion de l'utilisation des transports en commun et du choix d'autres façons écologiques de voyager, notamment par la sensibilisation de la participation du Ministère au Programme ECOPass d'OC Transpo	23a. Nombre d'activités et de documents de communications axés sur les moyens de rechange pour les déplacements quotidiens	Objectif 3
		23b. Nombre d'employés de Patrimoine canadien qui participent au Programme ECOPass	
		23c. Pourcentage des employés qui voyagent par moyen des transports en commun ou d'autres choix écologiques (p. ex. le co-voiturage, le vélo, la marche à pied) par rapport à ceux qui voyagent seul en automobile	

# Conclusion

---

La Stratégie de développement durable 2007-2009 est une étape importante qui reflète les leçons que le Ministère a apprises jusqu'ici et qui laisse présager les progrès à venir. Cette stratégie représente une petite pièce d'un énorme casse-tête qui vise à rendre publiques les incidences autrefois cachées – incidences sociales, culturelles, environnementales et économiques – et à accroître la sensibilisation aux questions environnementales

des entreprises et des preneurs de décisions au Canada. Les lecteurs sont invités à consulter les ressources en information du gouvernement du Canada, qui donnent des précisions sur cet effort de sensibilisation et sur son lien avec d'autres initiatives de développement durable. Pour obtenir de plus amples renseignements, visiter le site [www.sdinfo.gc.ca](http://www.sdinfo.gc.ca).

# Annexe A : Consultations

---

Patrimoine canadien a mené des consultations auprès de gestionnaires de l'ensemble de l'organisation qui sont chargés de surveiller les opérations, de réaliser des programmes et d'élaborer des politiques. Un effort particulier a été déployé pour consulter les gestionnaires responsables des principaux secteurs pour lesquels une incidence sur l'environnement a été décelée au moment de l'examen de la question. L'expertise de ces gestionnaires qui collaborent avec leurs clients et partenaires et répondent à leurs besoins a été jugée essentielle à l'établissement d'engagements réalistes dans la SDD. L'examen de la question a mis en lumière quelques secteurs où il y a une incidence sur l'environnement, c'est-à-dire :

## Opérations

- utilisation des locaux dans les immeubles
- approvisionnement en biens et services
- utilisation de papier et d'autres fournitures de bureau
- déplacement des employés
- gestion du parc de véhicules du Ministère (10 véhicules)
- coordination des activités

## Politiques et programmes

- par un engagement auprès des citoyens, des communautés, des organisations et des institutions qui peut prendre différentes formes, y compris pour les investissements supposant des déplacements, la gestion d'activités et la mise sur pied d'une infrastructure.

Plusieurs messages importants sont ressortis des consultations et se reflètent dans l'approche adoptée pour la SDD 2007-2009.

## Principaux messages tirés des consultations :

- L'amélioration des structures de gouvernance et la capacité à gérer efficacement les résultats de la SDD pourront répondre aux demandes du Commissionnaire de l'environnement et du développement durable et combleront la plus grande lacune du Ministère dans le progrès du développement durable; cette tâche devrait avoir la plus haute priorité.
- Le suivi des progrès du développement durable peut exiger beaucoup de ressources et nécessiter l'appui de la direction pour atteindre un équilibre approprié entre l'engagement des ressources nécessaires et l'atteinte des résultats attendus.

- Il faut faire preuve de prudence en prenant des engagements visant à *réduire* des activités lorsque les données ne montrent pas clairement que les pratiques en place sont excessives ou inappropriées; des cibles de réduction plus précises peuvent être fixées seulement lorsque le Ministère a établi et évalué ses données de base.
- Patrimoine canadien a une possibilité réelle en ce qui concerne les collectivités durables, étant donné que ce secteur est directement visé par le mandat et les activités d'élaboration de politiques du Ministère, bien qu'il serait inapproprié de suivre l'évolution de ce concept de la même façon qu'on suit les cibles environnementales. Patrimoine canadien a néanmoins un rôle important à jouer dans l'amélioration de la façon dont le Ministère conçoit les collectivités durables et leurs dimensions socio-culturelles.
- Le Ministère a déjà mis en place de nombreuses mesures visant à améliorer sa sensibilisation à l'environnement, bien que la connaissance de ces mesures ne soit pas aussi répandue qu'elle pourrait l'être parce que les mesures n'ont pas encore été réunies; il sera aussi important d'accroître la sensibilisation à ces mesures que de faire des progrès dans les nouveaux engagements, et différents mécanismes de sondage peuvent servir à évaluer le niveau de sensibilisation à une fréquence appropriée.
- Il est préférable d'adopter des mesures systématiques qui vont aider à fournir une orientation ministérielle générale, plutôt que de lancer des initiatives basées sur des projets qui vont perpétuer une approche spéciale pour chaque cas.
- Le niveau d'application des efforts de protection de l'environnement variera d'un programme à l'autre et d'une activité à l'autre, en fonction de nombreux facteurs dont l'étendue de l'incidence, la raisonnable financière, la faisabilité logistique et l'intensité des risques; des lignes directrices ministérielles devraient aider les gestionnaires à prendre des décisions éclairées sur l'opportunité des évaluations environnementales et sur la façon de mener des évaluations avec efficacité compte tenu de la nature de l'activité.

# Annexe B : Explication des six buts fédéraux

---

## Premier but : Eau propre

De l'eau propre et sécuritaire pour les gens, les écosystèmes marins et d'eau douce.

On ne saurait trop insister sur l'importance du maintien de grandes quantités d'eau de haute qualité provenant de sources sûres. Économiquement parlant, l'accès à de l'eau propre est vital pour la prospérité du Canada. Sur le plan environnemental, l'eau est le sang de la planète. Sur le plan social, l'eau est une part essentielle de nos vies, de notre culture et de notre identité. Sans un approvisionnement constant en eau, toute vie cesserait d'exister.

L'eau propre est aussi importante pour la santé de nos écosystèmes; sans elle, toutes les autres composantes de l'écosystème, telles que la terre, l'air et les êtres vivants seraient affectées négativement.

La propreté et la sûreté de l'eau au Canada sont compromises lorsque des matières polluantes sont

introduites (par exemple des engrais chimiques, des eaux usées ou d'autres substances à base de nitrates et de phosphates), lorsque les systèmes d'égoûts sont inadéquats ou déficients, ou en raison de divers processus naturels ou industriels (construction, exploitation forestière, urbanisation, agriculture/ résidus des labours, érosion des rives.) En outre, les Canadiens sont les deuxièmes plus grands consommateurs d'eau potable urbaine au monde<sup>1</sup>, et cette surutilisation est reconnue comme une menace à la durabilité des approvisionnements en eau et à l'économie canadienne.

Le cadre pangouvernemental pour l'atteinte du but concernant l'EAU PROPRE vise la réalisation des objectifs suivants :

---

### Objectif 1.1 : Les gens ont accès à l'eau propre

1.1.1 La pollution de l'eau est réduite

1.1.2 La qualité de l'eau potable et la gestion des eaux usées sont améliorées, comme dans les terres fédérales et les réserves des premières nations

---

### Objectif 1.2 : Utilisation efficace de l'eau

1.2.1 L'efficacité de l'eau et l'utilisation durable de l'eau sont améliorées

---

### Objectif 1.3 : Conserver et protéger les écosystèmes aquatiques (systèmes marins et d'eau douce) et la biodiversité

1.3.1 Les ressources marines et d'eau douce sont protégées et continuent de soutenir les écosystèmes et la biodiversité

1.3.2 La connaissance des ressources hydriques est améliorée

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada (2003) : *L'eau et le Canada : Préserver un patrimoine pour les gens et l'environnement*; <[http://www.ec.gc.ca/water/fr/info/pubs/wwf/f\\_contnt.htm](http://www.ec.gc.ca/water/fr/info/pubs/wwf/f_contnt.htm)>

## Deuxième but : L'air pur

### Air pur qui permet aux gens de bien respirer et qui assure que les écosystèmes fonctionnent bien

La pureté de l'air est un élément vital pour les Canadiens. Il y a des relations directes manifestes entre la pureté de l'air et la qualité de vie.

La pollution de l'air, le smog et les pluies acides mettent de plus en plus en péril les écosystèmes canadiens, et ont des effets de plus en plus nocifs sur les Canadiens, notamment ceux qui vivent dans les villes. Selon une étude menée dans huit villes canadiennes, Santé Canada a estimé que 5 900 décès prématurés pouvaient être attribués chaque année à la pollution de l'air.<sup>2</sup> Les dépôts acides, d'origine intérieure ou étrangère, présentent une menace sérieuse pour nos lacs, nos forêts, et notre biodiversité, endommageant ainsi nos sols, notre eau, notre

végétation, notre faune, et affectant le bien-être socioéconomique des Canadiens. Les écosystèmes canadiens ont souffert de leur exposition aux pluies acides dans le passé et peinent à s'en remettre.

Les menaces à la pureté de l'air sont dues principalement à l'effet de la combustion de carburants polluants, ce qui met en jeu les véhicules de transport, la conception des infrastructures et les procédés industriels.

Le cadre pangouvernemental visant l'atteinte du but de l'AIR PUR par la réalisation des objectifs suivants :

---

#### **Objectif 2.1 : Réduire les risques pour la santé humaine et le bien-être causés par la qualité de l'air**

2.1.1 Les émissions nuisibles des contaminants atmosphériques d'intérieur et d'extérieur, et l'exposition à ces contaminants sont réduites.

---

#### **Objectif 2.2 : Les solutions du Canada pour l'air pur appuient la compétitivité à long terme.**

2.2.1 Les solutions pour l'air pur sont appuyées et encouragées (y compris les mécanismes du marché et le développement des technologies environnementales)

---

#### **Objectif 2.3 : Réduire les impacts environnementaux de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes, le patrimoine naturel et le patrimoine bâti**

2.3.1 Les menaces de la pollution atmosphérique pour les écosystèmes, le cadre naturel et construit sont réduites et atténuées

---

<sup>2</sup> Stan Judek, Barry Jessiman, Dave Stieb, Division des effets de la pollution de l'air sur la santé, Santé Canada, et Robert Vet, Service météorologique du Canada, Environnement Canada, *Estimation de la surmortalité causée par la pollution atmosphérique au Canada* : <[http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/media/nr-cp/2005/2005\\_32bk2\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/media/nr-cp/2005/2005_32bk2_f.html)>

# Troisième but : Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre présentent des menaces sérieuses pour l'environnement. Les gaz à effet de serre les plus importants sont : la vapeur d'eau, les dioxydes de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux et l'ozone. Tous ces gaz peuvent être produits en quantités excessives en conséquence d'activités humaines et industrielles, telles que combustion de carburants, l'extraction de carburants, les procédés de production polluants et les processus

de décomposition. L'un des facteurs les plus importants des émissions de gaz à effet de serre est le transport – tant le transport des marchandises que les véhicules de tourisme.

Le cadre pangouvernemental vise l'atteinte du but de la RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE par la réalisation des objectifs suivants :

---

## **Objectif 3.1 : Augmenter la résistance à un climat changeant**

---

- 3.1.1 Les impacts des changements climatiques sont compris et la vulnérabilité est diminuée
- 3.1.2 Le Canada s'adapte à un climat changeant

---

## **Objectif 3.2 : Développer et appliquer des solutions à long terme pour lutter contre les changements climatiques**

---

- 3.2.1 Le soutien pour les technologies propres est fourni (comme pour les édifices, le transport et les processus industriels)
- 3.2.2 L'énergie renouvelable et propre est encouragée

---

## **Objectif 3.3 : Atténuer et réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques**

---

- 3.3.1 Les émissions sont réduites
-

## Quatrième but : Des collectivités durables

**Les collectivités profitent d'une économie prospère, d'une société vibrante et équitable et d'un environnement sain pour les générations actuelles et les générations futures.**

La qualité de vie des collectivités canadiennes est un reflet du bien-être de tous leurs citoyens, de la force de l'économie et de la qualité de l'environnement naturel. La prospérité et la compétitivité continues du Canada sont fondées sur la promotion des collectivités durables.

Les enjeux de durabilité transcendent la variété et la diversité des collectivités canadiennes, y compris les collectivités autochtones, rurales,

nordiques et éloignées. Plusieurs collectivités vivent des changements sans précédent et font face à des défis sociaux, environnementaux, culturels et économiques complexes ainsi qu'à de nouvelles possibilités.

Le cadre pangouvernemental vise à atteindre le but des COLLECTIVITÉS DURABLES par la réalisation des objectifs suivants :

---

### **Objectif 4.1 : Maintenir et encourager le bien-être social au sein des collectivités**

4.1.1 Les collectivités sont bien placées pour avancer le développement social durable

---

### **Objectif 4.2 : Encourager les économies locales vibrantes et concurrentielles**

4.2.1 Les collectivités sont bien placées pour s'adapter et pour entretenir ou engendrer des activités économiques durables

---

### **Objectif 4.3 : Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités**

- 4.3.1 Les collectivités canadiennes sont activement engagées à l'égard de pratiques solides de gestion des ressources environnementales et naturelles, d'initiatives d'intendance et de conservation de la biodiversité.
- 4.3.2 Les risques des substances nocives pour la santé humaine et des écosystèmes sont réduits (y compris l'assainissement des lieux contaminés fédéraux)
-

# Cinquième but : Développement durable et usage des ressources naturelles

Les secteurs des ressources naturelles jouent un rôle clé dans la société canadienne. La masse terrestre et les ressources du Canada forment un élément distinctif de notre tissu social – elles constituent une dimension de l'identité canadienne et assurent une jouissance et une exploitation rentable de ces ressources, sur les plans récréatif et culturel. Les ressources naturelles déploient une série de fonctions vitales dont dépendent la santé et le bien-être des Canadiens, y compris la purification de l'air et de l'eau, la lutte naturelle contre les ravageurs, la croissance des plantes et la lutte contre les inondations.

Les secteurs des ressources naturelles du Canada constituent un moteur important du développement économique du pays et de la création d'emplois. En 2003, par exemple, les secteurs des mines, des forêts et de l'énergie représentaient 12,6 % du PIB du Canada et ont fourni un emploi direct à 995 000 personnes.<sup>3</sup> Des milliers de collectivités canadiennes dépendent d'une base de ressources productive et d'écosystèmes sains pour leurs

emplois dans les industries des ressources, du tourisme ou des loisirs. Une gestion appropriée des riches ressources naturelles du Canada appuiera la compétitivité à long terme de notre pays, la productivité de ses ressources et de ses effectifs et ses niveaux d'emploi.

Les abondantes ressources naturelles du pays offrent des avantages environnementaux inhérents au sein d'écosystèmes actifs diversifiés. La conservation et la protection de la variété des espèces, leur santé génétique et les écosystèmes dont ils font partie est donc essentielle à la stabilité et à la durabilité de la vie et des moyens de subsistance. Les ressources naturelles du Canada contribuent ainsi fondamentalement à l'approvisionnement planétaire en eau propre, en air pur, de même qu'à la stabilité climatique et à la productivité des sols.

Le cadre pangouvernemental contribue à l'atteinte du but du DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'USAGE DES RESSOURCES NATURELLES par la réalisation des objectifs suivants :

---

**Objectif 5.1 : Réduire les effets nuisibles sur les écosystèmes et la santé publique découlant de l'utilisation des ressources**

5.1.1 L'intégration de la connaissance sur la santé et les effets environnementaux est améliorée.

---

**Objectif 5.2 : Conserver et consolider la compétitivité de l'économie canadienne à l'aide du développement durable et de l'utilisation des ressources naturelles**

5.2.1 La consommation et la production durables des ressources naturelles sont encouragées

---

**Objectif 5.3 : Encourager une utilisation responsable des ressources naturelles qui conservent et protègent la qualité de l'environnement**

5.3.1 L'utilisation des ressources naturelles, durable sur le plan environnemental, est encouragée.

---

<sup>3</sup> Ressources naturelles Canada. (novembre 2004) : *Important Facts on Canada's Natural Resources*. <[http://www.nrcan.gc.ca/statistics/Important%20fact\\_Eng.pdf](http://www.nrcan.gc.ca/statistics/Important%20fact_Eng.pdf)>

# Sixième but : Renforcer la gouvernance fédérale

## et la prise de décisions fédérales pour appuyer le développement durable

Le gouvernement fédéral, à titre de plus important fournisseur de services, propriétaire foncier et employeur au pays, a devant lui toute une gamme de possibilités pour mettre en lumière et appliquer les principes de la responsabilité et du leadership collectifs dans le contexte du développement durable. Le rapport de 2006 de la Commissaire à l'environnement et au développement durable signalait des lacunes actuelles dans plusieurs ministères où les efforts de planification et de suivi des progrès laissent à désirer.

Le gouvernement fédéral est également un acheteur important au Canada. En intégrant l'application de paramètres sur le rendement environnemental dans son processus d'acquisition, le gouvernement fédéral est en mesure de réduire les incidences environnementales de ses opérations et de promouvoir l'intendance gouvernementale. La politique d'achats écologiques (qui est entrée en vigueur en avril 2006) appuie les efforts du gouvernement fédéral visant à cibler des résultats environnementaux précis là où les achats peuvent être utilisés efficacement pour atténuer les incidences des problèmes

environnementaux tels que les changements climatiques et peuvent également appuyer les buts du gouvernement fédéral en matière de durabilité. Lorsque les décisions sont prises d'aller de l'avant pour atteindre des résultats précis en matière d'environnement, grâce à l'approvisionnement, on s'attend à ce que la situation :

- illustre le leadership environnemental et influence l'industrie et les citoyens à utiliser des biens, services et processus préférables sur le plan environnemental;
- stimule l'innovation et le développement du marché et la demande pour les biens et services préférables sur le plan environnemental, rendant ces services disponibles et dominants pour les autres secteurs de la société; et
- appuie les nouvelles technologies environnementales.

Le cadre pangouvernemental vise à l'atteinte du but du RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE FÉDÉRALE par la réalisation des objectifs suivants :

---

### Objectif 6.1 : Les structures et processus de l'organisation appuient les objectifs importants et significatifs du développement durable

- 
- 6.1.1 Les engagements de la SDD sont intégrés aux processus clés pour la planification et la production de rapports des ministères et agences
  - 6.1.2 Des mécanismes de gouvernance clairs et efficaces pour intégrer le développement durable au processus décisionnel: p. ex., l'évaluation environnementale stratégique
-

